

ING (B) COLLECT PORTFOLIO
Sicav de droit belge
Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Boulevard du Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0444.774.494
(la « **Société** »)

FORMULAIRE DE PROCURATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
1^{er} décembre 2023– 14h00 (heure belge)

Le(la) soussigné(e),
ou,

Dans le cas d'une personne morale:

Ici valablement représentée par:

agissant en qualité de propriétaire d'actions de distribution et/ou d'actions de capitalisation de ING (B) Collect Portfolio comme suit :

Compartiment	Capitalisation (nombre d'actions détenues)	Distribution (nombre d'actions détenues)
ING Personal Portfolio Conservative		
ING Personal Portfolio Moderate		
ING Personal Portfolio Balanced		
ING Personal Portfolio Active		
ING Personal Portfolio Dynamic		
ING Stability Fund		
ING Core Fund Moderate		
ING Core Fund Balanced		
Patrimonial		

Désigne :

- le président de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' « **Assemblée** ») de la Société ; ou
-

auquel il (elle) donne tous les pouvoirs à l'effet de le (la) représenter à l'Assemblée, qui sera tenue devant les notaires associés Sophie Maquet & Stijn Joye au siège de la Société, le 1er décembre 2023 à 14h00 (heure belge) et lors de tout ajournement de celle-ci et de toute Assemblée ultérieure ayant le même ordre du jour, si cette procuration n'est pas expressément révoquée, et de voter selon les instructions indiquées dans la présente en son nom sur les points de l'ordre du jour suivant.

Si vous avez désigné le président de l'Assemblée comme mandataire, veuillez indiquer avec un X dans les cases du tableau ci-dessous la façon dont vous souhaiteriez voter pour chaque résolution de l'ordre du jour de l'Assemblée¹.

Si vous avez nommé un autre mandataire, il ou elle devra participer à l'assemblée et voter en votre nom selon vos instructions sur les résolutions de l'ordre du jour de l'Assemblée.

	ORDRE DU JOUR	Oui	Non	Abstention
<u>Modifications Statutaires</u>				
1.	A compter de la Date Effective, proposition de modifier l'article sept (7) – « <i>Compartiments et Classes d'Actions</i> » des Statuts afin d'ajouter un nouvel alinéa (vi) au point 2. rédigé comme suit : « (vi) <i>Classe XR, réservée aux investisseurs devenus détenteurs d'Actions de la classe XR suite à une opération de restructuration et fermée à toute nouvelle souscription (en dehors des plans d'investissement récurrent conclus avant cette opération de restructuration) et dont la distinction repose sur la rémunération de la Société de Gestion.</i> »			
2.	A compter de la Date Effective, proposition de modifier l'article vingt-six (26) « <i>Assemblée Générale annuelle</i> » des Statuts afin d'ajouter un nouveau paragraphe deux (2) rédigé comme suit : « <i>Les convocations sont faites conformément à la loi. Toute publication prévue par la loi, dans un organe de presse de diffusion nationale, papier ou électronique, peut avoir lieu respectivement dans deux journaux belges ou alternativement sur un site internet reconnu comme équivalent (e.g. BEAMA).</i> »			
3.	A compter de la Date Effective, proposition de modifier l'article vingt-sept (27) « <i>Assemblées Générales extraordinaires</i> » des Statuts afin de modifier le paragraphe deux (2) rédigé comme suit : « <i>L'Assemblée Générale se réunit sur la convocation du Conseil d'Administration, du commissaire ou du collège des commissaires ; les convocations sont faites conformément à la loi. Toute publication prévue par la loi, dans un organe de presse de diffusion nationale, papier ou électronique, peut avoir lieu respectivement dans deux journaux belges ou alternativement sur un site internet reconnu comme équivalent (e.g. BEAMA).</i> »			
<u>Projet de Statuts</u>				
4.	Proposition faite à l'Assemblée d'approuver le texte des statuts coordonnés.			
<u>Pouvoirs</u>				
5.	Procuration au Conseil de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions prises à l'ordre du jour et au notaire instrumentant pour déposer le texte coordonné des statuts au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles.			

¹ Toute procuration reçue sans case cochée sera considérée comme un mandat général donné au Président de l'Assemblée pour voter sur les résolutions de l'ordre du jour.

Fait à _____, le _____, 2023.

(Signature)

Cette procuration est à renvoyer au moins 5 jours avant l'Assemblée, par email à l'adresse email suivante : RBCIS_BE_FundCorporateServices@caceis.com, et par courrier, à l'attention de Caceis Investor Services Belgium S.A., Boulevard Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles, Belgique..